



Mis en ligne le 18/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-268

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement rue Marcelin ALBERT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,
Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Médiathèque Louis MOLVEAU pour l'accueil des résidents de la maison de retraite de la BOURGADE,

ARRETE

ARTICLE 1 : Deux emplacements de stationnement rue Marcelin ALBERT, seront réservés au véhicule de la maison de retraite.

ARTICLE 2 : Le stationnement sur ces emplacements sera interdit, en période scolaire, du jeudi 19 octobre 2023 au 11 juillet 2024 de 08h00 à 12h00.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 16 Octobre 2023

Le Maire,



Grégory DELFOUR

